

Mettre en valeur les circulations douces

N°3

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Se déplacer sans voiture

Si les déplacements sur le territoire restent dépendants de l'automobile, les moyens non motorisés émergent de plus en plus dans nos modes de vie. Ils font partie des activités de loisir prisées et le territoire rural du Vexin français, par la qualité de ses paysages et de son patrimoine, offre un vaste terrain de jeu, tant pour ses habitants que pour les visiteurs.

La trame ancienne des sentes et chemins offre déjà aux habitants des circulations douces privilégiées pour la promenade, les trajets quotidiens vers les services, les commerces, les gares et les villages voisins. Elle doit être mise en valeur, entretenue et complétée.



La coulée verte, liaison douce réalisée en 2011, permet aux habitants de relier le fond de vallée qui concentre les commerces et la mairie au centre ancien où se trouvent l'école et l'église. Elle est également empruntée par l'itinéraire du GR2. (Oinville-sur-Montcient).

A l'échelle communale et intercommunale, la mise en place d'une stratégie et la réalisation d'aménagements permettent de conforter les circulations douces et d'encourager de nouveaux usages.

■ Un réseau existant à préserver et renforcer

La trame existante de sentes et chemins ruraux constitue une armature pour le développement des modes de circulation doux dans nos villages. Un diagnostic préalable est nécessaire avant de projeter des aménagements pour mettre en valeur, connecter, sécuriser ou compléter ces voies :

- **Recenser et cartographier** l'ensemble des sentes et chemins, identifier les déprises et discontinuités dans la trame, les centres d'intérêt à relier et d'éventuelles zones à sécuriser.
- **Solliciter les conseils du Parc naturel régional du Vexin français** pour toute question concernant la mise en valeur ou la création de voies douces. Si ce n'est pas déjà fait, la création d'un sentier du patrimoine permettra la valorisation de certains chemins et du patrimoine de la commune.



Halte commentée du sentier du patrimoine (Vétheuil).

Un panneau est affiché à proximité de la poste, et permet aux habitants et visiteurs d'appréhender les chemins et sentiers pour la découverte du village et de ses alentours (Brueil-en-Vexin).



✓ Communiquer et anticiper

Pour encourager la pratique de ces circulations douces, le plan du réseau existant peut être diffusé sur le site internet de la commune et/ou sur un panneau.

Afin d'anticiper la continuité et la pérennité du réseau, des emplacements réservés peuvent être intégrés au PLU. Les chemins peuvent faire l'objet d'une demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

■ Confort des usagers et sobriété des aménagements

Les revêtements de sol

Pour les circulations occasionnelles, l'enherbement, souvent existant, est à privilégier. La tonte assure l'entretien du sentier à la belle saison, et la pose d'une couche de broyat de bois pourra couvrir si nécessaire un chemin trop boueux en hiver.

Les circulations plus fréquentées requièrent un revêtement de sol drainant par tous les temps : le stabilisé ou la grave sont des matériaux dont l'aspect s'harmonise avec l'environnement rural, et dont la mise en œuvre économique impacte peu le milieu.



Une sente enherbée où la flore sauvage, la rivière et son petit patrimoine en pierre sont mis en scène par la tonte différenciée (Montalet-le-Bois).

Le mobilier, témoin de l'hospitalité

La signalétique

L'indication des distances, temps de parcours et directions est aussi utile qu'accueillante.



Panneaux mis en place par le Département du Val d'Oise.

La sécurité vis à vis de la circulation automobile

Des aménagements sobres permettent de renforcer la sécurité lorsqu'une voie est utilisée à la fois par les piétons et par les voitures :

- **Isoler un sentier de la route** grâce à une haie taillée d'arbustes d'essence locale (charmille) si l'emprise le permet, ou par des barrières ou plots en bois.
- **Signaler le croisement** entre rue et chemin piétonnier par le changement de revêtement de sol sur la chaussée, en introduisant des matériaux autre que le bitume, à caractère rural (pavés de grès).
- **Donner à une rue un caractère semi-piétonnier**, en retirant les trottoirs et en introduisant le végétal.



Une sente en bord de route pour relier le village au cimetière. Des bornes en bois ont été posées afin d'isoler le cheminement de la circulation automobile (Commeny).



Un aménagement qualitatif en pavés de grès signale l'intersection et assure la transition avec la rue (Montalet-le-Bois).

Les bancs

Sur les longs parcours, comme celui pour aller jusqu'au cimetière, ou pour ponctuer les promenades autour du village, des espaces de pause en situation ombragée ou profitant d'un cadre attrayant sont toujours bienvenus.



Bancs simples sur la coulée verte (Oinville-sur-Montcient).

Piétons et vélos, itinéraires partagés

Exemples de voies vertes



Le sol stabilisé est roulant, la largeur (3 m) permet la double circulation des vélos et des piétons, la sécurité vis-à-vis des automobilistes est assurée (séparation de la route et intersections) par les clôtures en bois, la végétation et la distance par rapport à la chaussée (Liaison entre Sagy et Saillancourt).



Malgré l'usage d'un revêtement capable de supporter des véhicules lourds, la double bande de roulement séparée par une bande en herbe permet de conserver à cette voie l'aspect d'un modeste chemin rural (Théméricourt).

Accueillir les vélos

La présence d'itinéraires de cyclo-tourisme mais aussi le développement de la pratique cyclable utilitaire favorise l'augmentation des deux-roues motorisés ou non dans les villages. Leur stationnement ou consigne doivent être prévus, et notamment à l'abord des commerces ou des gares.



Consigne destinée aux vélos à assistance électriques à proximité de la gare (Us).



Supports vélo discrètement implantés au pied d'un Monument Historique (Château de Saumur).



Pour aller plus loin :

Développement des itinéraires cyclo de loisir-tourisme : Avenue verte London-Paris, Seine à vélo, voie verte de la vallée de l'Epte, Boucles du Vexin, itinéraires VTT.

Développement des itinéraires de randonnée : GR et PR.

Partenaires : La Région, le PNR, les Départements, les intercommunalités et leurs institutions touristiques, les fédérations et associations de randonnée.

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. **01 34 48 66 10** - Fax : **01 34 48 66 11**
Email : contact@pnr-vexin-français.fr
Site internet : www.pnr-vexin-français.fr